

SQLI
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 1.534.525,45€uros
Siège social : Immeuble Le Pressensé
268, avenue du président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis
RCS Bobigny 353 861 909
INSEE : 353 861 909 00094

RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SUR LE GROUPE

PRESENTE PAR LE DIRECTOIRE

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2008

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

I- ACTIVITE DE SQLI

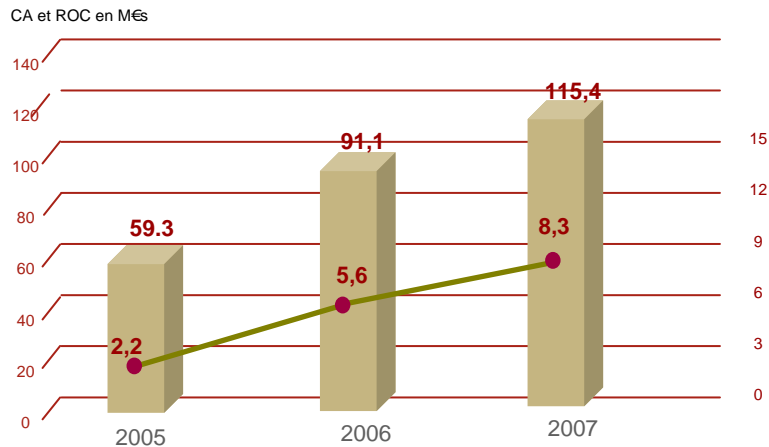
a) Présentation de la situation et de l'activité de SQLI au cours de l'exercice écoulé

Bilan de l'année 2007 « en ligne » avec le plan de développement 2006-2008

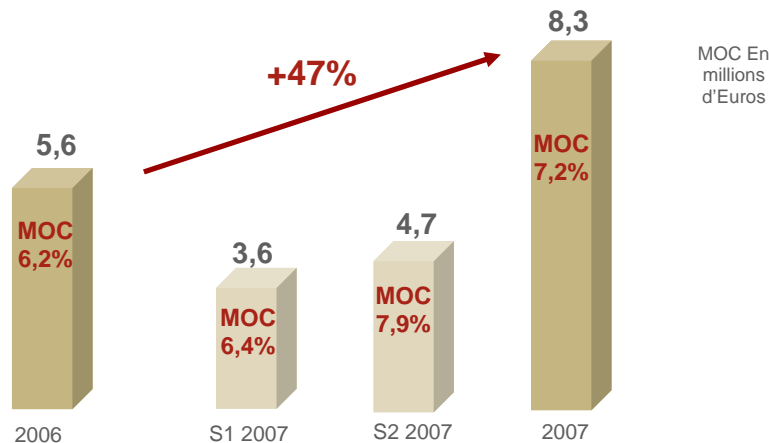
Le bilan de l'année 2007 est très satisfaisant et en ligne avec le plan de développement 2006-2008 :

- SQLI a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 115,4 M€ en hausse de + 27%. Les - acquisitions réalisées en 2007 (41 M€ en année pleine) n'ont contribué que pour 9 M€ sur cet exercice. Le groupe démarre ainsi l'exercice 2008 avec un volume d'affaires proforma de plus de 145 M€.

Le CA a ainsi été multiplié par 1,9 et le ROC par 3,8 en 2 ans :



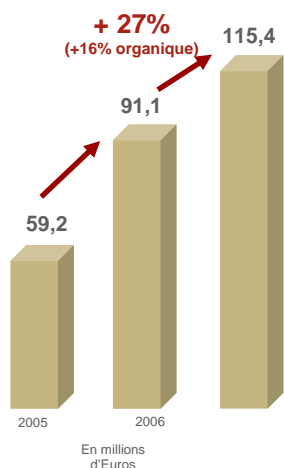
- Le groupe a enregistré au second semestre 2007, une marge opérationnelle courante de 7,9% en forte progression, à comparer à 6,4% au 1er semestre et à 6,2% sur l'ensemble de l'exercice 2006.
- Sur l'ensemble de l'exercice 2007, le résultat opérationnel courant ressort à 8,3 M€ en hausse de 47%. Il intègre une charge non récurrente de 0,6 M€, déjà comptabilisée au 1er semestre, liée à une renégociation stratégique commerciale. Hormis cette charge, la marge opérationnelle courante 2007 serait de 7,7% sur l'exercice.



Une croissance organique supérieure aux objectifs

Le groupe a nettement accéléré sa croissance organique qui ressort à 16% en 2007, supérieur à l'objectif de 15% et à comparer à 12% en 2006. Positionné sur les segments de marché les plus porteurs des services informatiques, le groupe SQLI continue de renforcer sa position de leader spécialisé dans les solutions et les projets e-business, SAP et Business Intelligence, avec un nombre de clients grands comptes en augmentation constante et une offre de plus en plus étoffée.

L'année 2007 conforte donc encore le bien fondé de la stratégie de développement et la capacité du groupe à faire de la croissance organique nettement supérieure au marché, à sélectionner et intégrer des sociétés tout en continuant le travail de fond sur les fondamentaux de développement de l'entreprise : industrialisation du service (CMMI, Solutions et offshore), ressources humaines (People CMM) et gestion des clients (Business CMM).



Des croissances externes réalisées en fin d'exercice qui « sécurisent » totalement la projection de CA à fin 2008

Le chiffre d'affaires 2007, en forte croissance, ne traduit cependant pas totalement la nouvelle dimension du Groupe suite aux opérations de croissance externe réalisées fin 2007.

Au total, SQLI aura mené à bien 6 acquisitions en 2007 sur des domaines à forte valeur ajoutée :

- | | |
|----------------------|------------------------------|
| • Clear Value | Conseil SAP |
| • Alcyonix | CMMI/Gouvernance |
| • Iconeweb | Solutions Métiers |
| • Amphaz | Business Intelligence |
| • Urbanys | CMMI / Gouvernance |
| • Eozen | Conseil SAP |

L'activité d'Eozen, qui a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 21,8 M€, est consolidée à compter du 1er janvier 2008 ; les informations bilantielles sont consolidées à compter du 31 décembre 2007 ;

En intégrant sur 12 mois le chiffre d'affaires des acquisitions réalisées en 2007, SQLI démarre, en effet, l'exercice 2008 avec un volume d'affaires proforma de plus de 145 M€, dont plus de 20% à l'international. Au 1er janvier 2008, l'effectif global du Groupe s'élevait à 1 840 collaborateurs.

Compte tenu du dynamisme de sa croissance interne, SQLI est donc très confiant sur le dépassement de son objectif de 150M€ de chiffre d'affaires pour 2008, initialement prévu dans le cadre de son plan de développement 2006-2008.

Un effet de levier progressif sur les marges lié à l'industrialisation des services

Le groupe recueille progressivement les fruits de ses importants efforts d'industrialisation de ses processus autour de CMMI (2/3 du chiffre d'affaires au forfait sont réalisés avec des niveaux de haute maturité CMMI 4 et 5) et de l'offshore, qui donnent aujourd'hui une avance concurrentielle importante au groupe au niveau commercial tout en ayant un impact positif sur l'amélioration des marges.

Le virage stratégique « offshore » pris dès 2004 porte ses fruits. Le Groupe s'appuie aujourd'hui sur près de 150 collaborateurs au Maroc, avec des processus opérationnels désormais éprouvés sur de nombreux projets. SQLI vise désormais une montée en puissance rapide avec l'objectif d'atteindre rapidement 500 collaborateurs.

Le groupe SQLI a annoncé en 2006 son intention de lancer la construction d'une plate forme Offshore sur le campus technologique de l'université Mohammed Ier à Oujda. L'université fournira le terrain à titre quasi-gracieux et SQLI financera la construction d'un immeuble pour un montant de l'ordre de 500K€ pour une première tranche d'environ 1500M2.

Le 2 octobre 2007, le groupe a obtenu du ministère de l'intérieur du Maroc la cession de la parcelle de terrain sollicitée pour implanter la plate forme et le 12 novembre 2007 le permis de construire.

Acquisition du groupe CLEAR VALUE

Aux termes d'un protocole signé le 15 décembre 2006 modifié par avenant en date du 31 janvier 2007, SQLI a acquis 100% des intérêts dans le groupe CLEAR VALUE par :

- Le paiement en cash de 189 040 actions de la société CLEAR VALUE, représentant 22% de son capital, pour 1 324 K€,
- Le paiement sous forme d'augmentation du capital de SQLI portant sur 1 737 944 actions de l'apport en nature des 670 235 actions de la société CLEAR VALUE, représentant 78% de son capital, pour 4 692 K€.

Le groupe CLEAR VALUE est constitué de la société anonyme CLEAR VALUE basée à Paris, de ses deux filiales détenues à 100%, APPIA CONSULTING, société par actions simplifiée dont le siège est à Paris, et CLEAR VISION INTERNATIONAL, société de droit luxembourgeois, cette dernière détenant elle-même 100% du capital de la société par actions simplifiée CLEAR VISION (France). Ce groupe a développé une expertise de pointe sur les solutions métiers SAP dans les trois domaines essentiels que sont le SRM (relation fournisseurs), le CRM (relation clients) et le FSCM (facturation électronique).

En application du protocole, un complément de prix, résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007, est dû à certains actionnaires. D'un montant de 1 million d'euros, il sera payé à hauteur de 220.000€ en numéraire et par l'émission de 288 886 actions (1) SQLI.

Le groupe a réalisé, en 2007, un chiffre d'affaires combiné de 5 975 K€ pour un bénéfice net combiné de 860 K€. Il emploie 46 salariés.

Acquisition du groupe ALCYONIX

Aux termes d'un protocole signé le 30 avril 2007, SQLI a acquis 100% du groupe ALCYONIX, constitué principalement des sociétés ALCYONIX Inc, société par actions de droit canadien, et ALCYONIX France, société à responsabilité limitée, pour un prix payé en cash de 904 K€.

Le groupe ALCYONIX est spécialisé en CMMI®, modèle d'évaluation du niveau de maturité d'une entreprise en matière de développements de systèmes (ingénierie système et ingénierie

¹ Avec ou sans soultte selon le cours moyen de l'action SQLI

logicielle) et partenaire officiel du Software Engineering Institute (SEI). Alcyonix a formé plus de 2 000 personnes à CMMI, aidé plus de 50 organisations dans leur démarche d'amélioration des processus et réalisé plus de 60 évaluations CMM et CMMI officielles sur tous les continents.

Avec cette acquisition, SQLI est devenu un acteur international de référence de l'accompagnement global autour de CMMI. Précurseur en Europe dans l'intégration du modèle CMMI, le groupe SQLI est aujourd'hui reconnu comme une référence dans le déploiement de CMMI à grande échelle à la fois au niveau interne et au sein de nombreux grands comptes. Grâce à ce rapprochement avec Alcyonix, le Groupe SQLI propose désormais l'offre autour de CMMI la plus complète du marché, depuis le conseil stratégique et la formation, jusqu'à l'évaluation et la certification, en passant par la mise en œuvre et l'outillage des pratiques. Cette nouvelle offre sera diffusée à l'échelle mondiale et notamment en Europe et en Amérique du Nord, au travers d'une nouvelle agence située au Canada (Montréal) venant enrichir le réseau déjà dense du Groupe (10 agences en France, 2 en Suisse, 3 au Maroc et 1 au Luxembourg).

En application du protocole, un complément de prix de 187 K€, résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007, est dû par SQLI et payable, au plus tard, le 30 juin 2008.

Le groupe a réalisé sur les douze derniers mois clos le 31 décembre 2007 un chiffre d'affaires consolidé de 1 814 K€ pour un bénéfice net consolidé de 33 K€. Il emploie 9 salariés.

Acquisition de la société IconeWeb

Aux termes de deux protocoles signés le 30 mai 2007, SQLI a acquis 92 728 actions, soit 100% des actions formant le capital de 278 184 € de la société par action simplifiée ICONEWEB MULTIMEDIA, pour un prix de 3 115 K€ payés en numéraire.

Basée à Paris, en Belgique, au Maroc, via sa filiale détenue à 100% ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC, et très récemment en Espagne, ICONEWEB MULTIMEDIA est spécialisée depuis son origine dans le développement de solutions e-business destinées, notamment, au secteur de l'immobilier à travers sa marque "IconeWeb Immobilier".

Aux termes de ces protocoles, un complément de prix, fonction des niveaux de performance attendus du groupe ICONEWEB pour les années 2007 et 2008, pouvant atteindre respectivement 435 K€ ou de 566 K€ au maximum, pourrait donner lieu à paiement de la part de SQLI. Les conditions n'étant pas atteintes en 2007, aucun complément de prix n'a été constaté.

Le groupe a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 1 785 K€ pour un résultat net déficitaire de 292 K€. Elle emploie 35 salariés.

Acquisition des actifs de la société AMPHAZ

Le Groupe a procédé à l'acquisition des actifs de la société Amphaz, filiale du groupe Altitude, le 16 novembre 2007 avec date de possession effective le 30 novembre 2007, procédant ainsi à son renforcement stratégique en Business Intelligence.

Créée en 2000, Amphaz est spécialisée dans le conseil et l'intégration de bases de données et de solutions décisionnelles, avec notamment la mise en œuvre et l'intégration de solutions Business Object auprès de plus de 1000 clients depuis son origine. Amphaz a d'ailleurs été primée en 2007 par Business Object au titre du partenaire le plus performant en terme de progression lors de l'année 2006.

SQLI a financé cette opération intégralement en numéraire pour un montant proche de 2M€. SQLI consolide le chiffre d'affaires réalisé par Amphaz depuis 1er décembre 2007. Dans le cadre de cet accord, SQLI reprend les collaborateurs d'Amphaz et acquiert uniquement les principaux actifs de la société (clients et matériels) sans en prendre les dettes, ni les baux locatifs.

Acquisition d'URBANYS cabinet de conseil en SI et en référentiel CMMI

Cette acquisition a été effectuée en application des dispositions d'un protocole signé le 23 novembre 2007. 8 890 actions, soit 100% des actions composant le capital, ont été acquises en numéraire pour un prix total et forfaitaire de 2 000 K€. Aux termes de ce protocole, un complément de prix, pouvant atteindre 600 K€ au maximum, pourra donner lieu à paiement de la part de SQLI en cas d'atteinte des objectifs de croissance du chiffre d'affaires de la société URBANYS pour les exercices 2008 et 2009 et sous la réserve d'atteindre certains niveaux de résultat.

Basé à Suresnes (92), Urbanys a développé une offre de consulting complète allant du Conseil en Architecture et Gouvernance du système d'information à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA), visant à améliorer la performance des systèmes d'information en adéquation avec les objectifs métiers et économiques de l'entreprise. Intervenant en France et au Luxembourg, Urbanys est également reconnu pour son offre de conseil sur l'accompagnement à l'amélioration des processus et des pratiques autour des référentiels qualité (CMMI, ISO 9001, ITIL, COBIT...).

Cette société a réalisé sur 2007 un chiffre d'affaires de 2 875 K€ pour un résultat net bénéficiaire de 190 K€. Elle emploie 20 personnes.

Acquisition du groupe EOZEN, cabinet de conseil européen dans l'environnement SAP

Le groupe SQLI a signé au mois de décembre 2007 un protocole d'accord pour l'acquisition de la totalité du capital du groupe EOZEN. Présent au Luxembourg, en Belgique, en France, aux Pays Bas et à Singapour, le groupe EOZEN est un cabinet de conseil haut de gamme positionné sur l'ensemble des offres SAP avec de fortes compétences métiers dans l'industrie de la vente détaillée, des médias et de la distribution d'énergie. Le groupe EOZEN figure ainsi parmi les 4 acteurs majeurs du conseil SAP au Bénélux.

Avec cette nouvelle acquisition, SQLI prend une position de leader sur le conseil autour de SAP.

S'appuyant sur environ 150 consultants, le groupe EOZEN a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 21 M€ en 2007. Avec cette acquisition, qui fait suite à celle de Clear Value fin 2006, le groupe SQLI dispose désormais d'une offre de tout premier plan autour de SAP, couvrant l'ensemble des demandes des grands comptes en France et au Bénélux. Avec EOZEN et Clear Value, SQLI vise ainsi un chiffre d'affaires de plus de 30 M€ en consulting

autour de SAP en 2008, ce qui positionne le groupe parmi les partenaires majeurs de l'éditeur en Europe. En prenant significativement position au Bénélux avec la possibilité de s'appuyer sur une clientèle de grands comptes déjà fidélisée, le groupe SQLI s'ouvre d'intéressantes perspectives de croissance complémentaires sur de nouveaux marchés, autour de son expertise e-business.

SQLI finance cette acquisition à 51 % en numéraire et 49 % en actions nouvelles SQLI. Le prix d'acquisition est fixé à 70 % du chiffre d'affaires d'EOZEN en 2007, auquel s'ajouteront potentiellement des compléments de prix basés sur les performances de croissance d'EOZEN en 2008 et 2009, payables uniquement si sa rentabilité opérationnelle est supérieure à 10 %.

La création des actions nouvelles SQLI, est soumise à l'enregistrement par l'AMF d'un document E, puis à l'approbation des actionnaires de la Société en Assemblée Générale.

Le groupe SQLI donnera priorité en 2008 à la bonne intégration des trois sociétés acquises fin 2007 et à la poursuite de l'optimisation de ses marges. En s'appuyant sur les effets de leviers potentiels d'amélioration de la rentabilité liés à CMMI, à l'intégration de sociétés à forte valeur ajoutée et au développement rapide de l'offshore, SQLI confirme un objectif de chiffre d'affaires supérieur à 150M€ en 2008 et vise une marge opérationnelle de l'ordre de 15 millions d'euros.

Opérations de restructuration

Les sociétés ASTON, PROCESS ENGINEERING ASSISTANCE (PROCEA) et SYSDEO ont été dissoutes par anticipation à effet du 31 octobre 2007 sur décisions à cette date de l'associé unique SQLI. Ces dissolutions sans liquidation ont entraîné la transmission des patrimoines des sociétés à l'associé unique. Compte tenu, en application de l'article 1844-5 du Code civil, du délai de 30 jours réservé aux créanciers pour former opposition à partir de la publication de l'avis de dissolution, la transmission des patrimoines des sociétés à l'associé unique a eu lieu le 30 novembre 2007 sur la base des situations comptables arrêtées à cette date.

b) Résultats de la société SQLI au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires consolidé de 115,36M€ (141,3 proforma), en hausse de + 27%, est parfaitement en phase avec l'objectif de 120M€.

Le résultat opérationnel courant ressort à 8,3 M€ en hausse de 47%. Il intègre une charge non récurrente de 0,6 M€, déjà comptabilisée au 1er semestre, liée à une renégociation stratégique commerciale. Hormis cette charge, la marge opérationnelle courante 2007 serait de 7,7% sur l'exercice.

Le résultat net consolidé ressort à 5,3M€ contre 6,5M€ en 2006 et 2,5M€ en 2005. La variation du résultat net n'est pas significative car le groupe comptabilise cette année, conformément aux normes IFRS, un impôt théorique de 2,7M€, non décaissable, contrepartie comptable des activations de reports d'impôts déficitaires les années précédentes.

Le TJM s'établit à 445€ en 2007 contre 447€ en 2006. Le taux d'emploi s'élève à 85%.

c) **Progrès réalisés et difficultés rencontrées**

Le groupe SQLI poursuit l'exécution de son plan de développement 2005-2008. L'étape 2007 de ce plan était l'atteinte d'un chiffre d'affaires de 120M€. Cette étape est considérée comme atteinte puisqu'en données proforma, le chiffre d'affaires 2007 s'élève à 141 M€. En terme de rentabilité, la société visait une marge opérationnelle de 8% en 2007. Ce niveau de rentabilité a été pratiquement atteint au deuxième semestre de l'exercice à 7,9% .

d) **Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires et de la situation financière de SQLI notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires**

- L'endettement financier au 31 décembre 2007, d'un montant de 16,3 M€ comporte un emprunt moyen terme de 4,5 M remboursable sur une durée de 4 ans, contracté en octobre 2005 auprès d'un pool bancaire pour l'acquisition des titres de la société Aston ; un emprunt de 1,3 M€ contracté en décembre 2006 auprès d'un pool bancaire dans le cadre du refinancement des acquisitions de la société Procéa et des fonds de commerce de la société Inlog, ; et une ligne de crédit autorisée, d'un montant maximum de 17,2 M€ contractée auprès d'un pool bancaire en juin et décembre 2007.

Cette ligne de crédit est destinée à refinancer l'acquisition des groupes Alcyonix, Iconeweb, Clear Value et Eozen ainsi que d'autres opérations futures de croissance externe. La levée des fonds est intervenue en juin 2007 à hauteur de 5 200 K€ et en décembre 2007 à hauteur de 7 427 K€ ; le surplus soit 4 500 K€ étant mobilisable jusqu'au 31 juillet 2008. Elle est garantie par le nantissement des actions des sociétés Alcyonix, Iconeweb, Clear Value et Eozen, le nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 M€, ainsi que par des délégations à son profit des garanties de passif consenties par les vendeurs et d'une délégation du contrat d'assurance Homme-Clé. Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers qui sont présentés ci-dessous. Au 31 décembre 2007, le groupe respecte ces covenants et ratios.

Période de 12 mois s'achevant au :	Rapport Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE retraité Inférieur à :	Rapport Cash Flow Libre Consolidé / Service de la Dette Consolidé Supérieur à :	Dettes Financières / Fonds Propres Inférieur à :
31/12/2008	1,5	1	0,8
31/12/2009	1	1	0,5
31/12/2010	1	1	0,5
31/12/2011	1	1	0,5
31/12/2012	1	1	0,5

- Le Groupe bénéficie de disponibilités en affacturage de 21 M€ à fin décembre 2007.
- Le Groupe dispose de lignes de financement court terme pour un montant de 2 M€ sous forme de découvert bancaire et de 4 573 K€ sous forme de tirage disponible sur la ligne de crédit de 17,2 millions d'euros accordé par le pool bancaire.

e) Description des principaux risques et incertitudes

Risques de liquidité

La direction de la société estime que le risque de liquidité est très limité.

La structure financière du Groupe est très saine : les capitaux propres consolidés s'élèvent à 45,8 M€ et la trésorerie disponible à 8,7 M€ (hors endettement financier) au 31 décembre 2007 (contre 33 M€ de capitaux propres et 9,3 M€ de trésorerie disponible à la clôture de l'exercice 2006).

Précisons, que l'emprunt à moyen terme de 4,5 M€ souscrit par SQLI en octobre 2005 comporte une clause d'exigibilité anticipée en cas de non atteinte des ratios suivants :

- Dettes Financières Nettes / EBE < 1 sur toute la durée du crédit (base consolidée).
- Free Cash-Flow / service de la dette > 1.
- CAF > 2 M€.
- Dette Moyen et Long Terme / Fonds Propres et Quasi Fonds Propres < 1.

Les opérations suivantes réalisées sans l'accord préalable des prêteurs pourraient également entraîner l'exigibilité anticipée du prêt :

- Investissements supérieurs à 1 M€ par an.
- Opérations de croissance externe pour un montant supérieur à 0,5 M€ par an. Par exception, les opérations de croissance externe financées à hauteur d'au moins 40 % par augmentation de capital en numéraire ou en nature et dont le prix payé en numéraire pour la partie excédant le montant de l'augmentation de capital en numéraire est inférieur ou égal à 3,5 M€ ne nécessiteront pas l'accord préalable des prêteurs.

L'ensemble des covenants est à ce jour parfaitement respecté par le Groupe SQLI.

Le tableau ci-dessous présente l'endettement financier net de la société au 31 décembre 2007.

Endettement financier net 31/12/2007	En K€
A. Trésorerie	3 492
B. Instruments équivalents	5 209
C. Titres de placement	
D. Liquidités (A+B+C)	8 701
E. Créances financières à court terme	
F. Dettes bancaires à court terme	164
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	3 828
H. Autres dettes financières à court terme	114
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	4 106
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	-4 595
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	11 863
L. Obligations émises	
M. Autres emprunts à plus d'un an	405
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	12 268
O. Endettement financier net (J+N)	7 673

La facturation subit une saisonnalité selon le nombre de jours ouvrables du mois, et une saisonnalité annuelle en décembre liée à la clôture des budgets annuels des clients.

Pour ce qui est des charges, il existe un pic de charges le premier mois de chaque trimestre civil lié aux loyers trimestriels et aux charges trimestrielles de retraite et de mutuelle.

Risques liés au marché (taux, change, actions et crédits)

Risques de change

SQLI réalise l'essentiel de son activité en France et dispose de filiales en Suisse et au Maroc.

Le Groupe supporte un risque de change pour ses activités en Suisse, au Luxembourg, au Maroc et au Canada soit un chiffre d'affaires hors zone euro de 12,3 M € en 2007 sur 115,4 M € consolidés (soit 10,6 % du chiffre d'affaires total). Toutefois le risque de change pour ces zones est très limité car l'ensemble des charges (essentiellement des salaires) et du chiffre d'affaires est réalisé en monnaie locale, le Groupe bénéficiant ainsi d'une couverture induite des fluctuations de changes.

En unité de devise

au 31/12/2007	CAD	USD	SGD	CHF	MAD
Actifs	1 171	5	43	2 659	108
Passifs	1 046	346	30	603	99
Position nette avant gestion	125	-341	12	2 057	9
Positions hors bilan	0	0	0	0	0
Position nette après gestion	125	-341	12	2 057	9

En millier d'euros convertis au cours de clôture

au 31/12/2007	CAD	USD	SGD	CHF	MAD	31/12/07
Actifs	1 692	7	90	4 400	1 225	7 414
Passifs	1 511	509	64	997	1 127	4 208
Position nette avant gestion	181	-502	26	3 403	98	3 206

Positions hors bilan	0	0	0	0	0	0
Position nette après gestion	181	-502	26	3 403	98	3 206

Risques de taux d'intérêt

La société a contracté en 2005 et en 2007 une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de ses emprunts de 4,5 et 17,2 M€. Ce risque de taux, est donc couvert par ces instruments qui sont décrits dans les annexes aux comptes consolidés.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe SQLI au 31 décembre 2007.

au 31/12/2007	JJ à 1 an ****	1 an et 5 ans	Au delà
Passifs financiers**	-4 106	-12 268	
Actifs financiers*	8 701		489
Position nette avant gestion	4 595	-12 268	489
Hors bilan***	4 690	15 010	
Position nette après gestion	9 285	2 742	489

* : Obligations, bons du Trésor, autres titres de créances négociables, prêts et avances, actifs divers, etc..

** : Dépôts, titres de créance négociables, emprunts obligataires, autres emprunts et dettes, passifs divers etc.

*** : Titres à rémunérés, contrats à terme de taux (FRA, contrats d'échange de taux d'intérêt, autres engagements de hors bilan y compris les positions conditionnelles (Options, cap, floor, dollars, engagements futurs, renégociations). Chaque opération de hors-bilan est une position acheteuse ou vendeuse et contribue à modifier l'échéancier de la dette et /ou la nature du taux d'intérêt

**** : Montants nominaux des swaps de taux souscrits en couverture d'emprunts à taux variables

***** : Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Comme exposé ci-dessus, la Société s'est couverte contre tout risque de variation des taux d'intérêt sur la totalité des emprunts à taux variables contractés. Ainsi sur la base de l'encours des emprunts bancaires au 1er janvier 2008, une augmentation de 1 point des taux d'intérêt applicables aurait pour conséquence une variation nulle (en année pleine) des charges financières liées aux emprunts bancaires.

Risques liés à l'activité

Risques clients

Tout en développant son activité, SQLI veille à maintenir une grande diversification de sa clientèle (1 628 clients facturés en 2007) et des secteurs d'activité auxquels elle s'adresse, de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients.

Ainsi, en 2007, le poids des principaux clients du Groupe SQLI a été le suivant :

- Le premier client du Groupe a représenté 4,5 % du chiffre d'affaires consolidé.
- Les 5 premiers clients du Groupe ont représenté 19,5 % du chiffre d'affaires consolidé.
- Les 10 premiers clients du Groupe ont représenté 31,5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe utilise les services d'une société d'affacturage (assurance crédit, relance, contentieux) sur l'essentiel de son activité commerciale en France. Par ailleurs, le fait que le Groupe travaille essentiellement pour des grands comptes limite les risques d'insolvabilité.

Enfin, les procédures de crédit management et de recouvrement mises en place permettent de maîtriser le risque client (vérification préalable de la solvabilité du prospect, suivi des encours, suivi des délais de règlement client, relance client et procédures contentieuses). Les risques liés à la réalisation de projets au forfait sont présentés au paragraphe 4.4 ci-après.

Risques liés aux fournisseurs

- La part du 1er fournisseur dans les achats du Groupe SQLI est de 10,1 %.
- La part des 5 premiers fournisseurs dans les achats du Groupe SQLI est de 27,8 %.
- La part des 10 premiers fournisseurs dans les achats du Groupe SQLI est de 37,4 %.

Le pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe SQLI réalisé avec ses sous-traitants est de 6,2 %.

Risques liés à la concurrence

Le groupe SQLI estime que la concurrence sur son secteur va s'intensifier avec la consolidation des acteurs actuels, l'arrivée de sociétés de services étrangères et l'exigence qualitative des clients.

La concurrence reste vive. SQLI entend renforcer ses positions concurrentielles grâce à l'industrialisation de son approche du métier : avec « CMM-I » l'approche solution et l'offshore, SQLI estime ainsi disposer de sérieux avantages compétitifs. Le groupe SQLI bénéficie également, grâce à sa croissance organique forte et à ses récentes acquisitions, d'une position de plus en plus forte sur le marché des acteurs spécialisés.

Risques liés aux départs de personnes clés

La direction du Groupe estime le risque de départ de personnes clés faible car l'entreprise est organisée en centres de profit placés sous la responsabilité d'un manager qui dispose de l'autonomie nécessaire pour son fonctionnement. Ces responsabilités et autonomies opérationnelles conduisent à une forte implication des managers dans la vie de l'entreprise renforcée par le développement de synergie entre les différents centres de profit (synergie commerciale, de compétence métier...).

Cette organisation favorise l'engagement des managers dans la durée et le fonctionnement en mode réseau, c'est à dire s'appuyant sur les autres membres du groupe pour former une véritable équipe. La direction du Groupe veille à ce que les managers soient attentifs à repérer et à faire évoluer les collaborateurs talentueux afin de disposer d'un vivier de managers potentiels.

Pour renforcer cette cohésion, les managers sont impliqués dans le capital du groupe SQLI. En effet, l'équipe de management et les collaborateurs clés bénéficient de plans d'intéressement significatif (bon de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) ou stock-options).

Risques Technologiques

Le groupe SQLI évolue dans un environnement où l'évolution technologique est particulièrement rapide. Toutefois et depuis sa création, sa vocation est précisément d'accompagner ses clients à tirer profit de ces évolutions technologiques.

Le groupe SQLI a toujours été précurseur dans l'adoption et l'intégration de nouvelles technologies. Le passage du modèle client-serveur à l'Internet en 1995 ou le positionnement du groupe sur le modèle Open Source en 2000 sont deux illustrations de cette capacité que SQLI a de tirer profit des évolutions technologiques.

Bien que le groupe SQLI ne puisse garantir l'identification et l'intégration rapide de toute évolution technologique, cette aptitude est dans la culture de l'entreprise et constitue l'un de ses points forts.

Risques liés à la politique de croissance externe

Le groupe SQLI a réalisé trois opérations de croissance externe en 2005 (LNET, ASTON et SYSDEO), deux en 2006 (PROCEA et INLOG) et cinq en 2007 (CLEAR VALUE, ALCYONIX, ICONEWEB, URBANYS et EOZEN) auxquelles s'ajoute l'acquisition du fonds de commerce d'Amphaz. Cette stratégie de croissance adoptée comporte certains risques. Bien que ces risques soient difficilement chiffrables, SQLI estime que si la rentabilité attendue ne se confirme pas, il existe un risque de dépréciation des écarts d'acquisition (d'un montant de 38,7 M€ à fin 2007).

Difficulté d'intégration : Pour la direction de SQLI, il s'agit du risque principal d'autant que la politique du Groupe en la matière est un fort degré d'intégration des sociétés acquises afin de développer rapidement des synergies commerciales, techniques ou administratives. Pour chaque acquisition envisagée, la direction du Groupe s'attache donc à bien mesurer les facteurs de risques d'un échec de l'intégration avant de finaliser les opérations sans toutefois pouvoir garantir son succès. A ce jour, la direction estime ne pas rencontrer de difficultés particulières quant à l'intégration des différentes acquisitions réalisées.

Départ des hommes clefs : Lorsque les managers / actionnaires des sociétés acquises sont considérés comme clefs dans la réussite du rapprochement, ils s'engagent le cas échéant, à la demande de SQLI à rester salariés du Groupe pendant une durée de deux à trois ans post-acquisition. Cet engagement n'est toutefois pas jugé comme essentiel lorsque l'atteinte des objectifs de compléments de prix constitue à elle seule une motivation pour les managers concernés. Si SQLI est normalement couverte par les engagements souscrits par les cédants, la société ne dispose par contre d'aucun moyen juridique pour s'attacher les services des salariés. Le risque correspondant peut être alors important (dans l'absolu, SQLI pourrait perdre jusqu'à 100 % des effectifs et donc du chiffre d'affaires des sociétés acquises). A ce jour la société n'a pas enregistré de rotation des effectifs plus importante dans les sociétés acquises qu'au sein de SQLI.

Départ de collaborateurs : SQLI étant une société de service, ses collaborateurs constituent son véritable capital humain. Une grande attention est donc portée à l'intégration des nouveaux collaborateurs dans le Groupe ; l'harmonisation des conditions d'emploi est à ce titre usuellement accueillie favorablement.

La modification des lieux de travail peut également créer une difficulté. Toutefois, la majeure partie des collaborateurs travaillant dans les locaux des clients, un changement de lieu

géographique de l'agence de rattachement ne modifie pas leur lieu d'emploi régulier. L'annonce du rapprochement des sociétés peut enfin créer une période d'interrogation pour certains collaborateurs qui peut entraîner une décision de quitter le Groupe dans le contexte actuel du marché.

Perte de clientèle : Le groupe SQLI, les sociétés acquises et les cibles visées interviennent essentiellement pour des clients grands comptes. Ces clients mènent depuis quelques années une politique active de référencement visant à réduire le nombre de leurs prestataires. Les acquisitions sont donc perçues positivement tant pour les clients de SQLI que par ceux des sociétés récemment acquises puisqu'elles s'inscrivent dans cette dynamique de consolidation du secteur souhaitée par les grands comptes. A ce jour SQLI ne déplore pas de pertes de clients significatifs suite aux acquisitions menées.

Survenance ou découverte de litiges : Même si le groupe réalise des due diligences juridiques, fiscales, comptables et opérationnelles sur les opérations de croissance externe avant de finaliser des accords définitifs, il subsiste néanmoins une incertitude sur l'existence de litiges qui n'auraient pas été mentionnés ou traduits dans les comptes. Les accords concernant les acquisitions prévoient en conséquence les garanties d'actifs et de passifs usuelles en la matière, ainsi que la mise en place de dispositifs en garantissant le paiement en cas de mise en jeu. A la connaissance du management, il n'existe pas de litige impliquant l'une ou plusieurs des sociétés acquises sur la période 2005-2007, à l'exception d'un projet en dépassement sur PROCEA pour lesquels les cédants ont indemnisé SQLI au titre des garanties données pour un montant de 200 K€.

Ecart sur les résultats attendus et compléments de prix (earn out): Une clause prévoyant le versement d'un complément de prix en cas d'atteinte d'objectifs préalablement convenus est le plus souvent incluse dans les protocoles d'accord signés relatifs aux acquisitions de sociétés.

Des compléments de prix liés à l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires et de marge ont été convenus avec les cédants pour les acquisitions suivantes réalisées en 2007 : Urbanys, Clear Value, Alcyonix et Eozen.

A la connaissance de la direction, il n'existe pas d'écart substantiel sur les résultats ayant une influence sur le montant du complément de prix qui sera versé en 2008 pour les cédants des sociétés Urbanys, Clear Value, Alcyonix et Eozen.

Risques juridiques

Le groupe SQLI n'est soumis à aucune réglementation particulière.

Plus de la moitié de l'activité de la société est réalisée au travers de contrats au forfait (45 % du chiffre d'affaires consolidé proforma) avec obligation de résultat. Même si le Groupe a l'expérience de la gestion de contrat de ce type et subit rarement des dépassements, l'obligation de résultat résultant des engagements souscrits peut comporter des risques significatifs.

Afin de limiter la portée de ces engagements la société veille dans la majorité des contrats à :

- obtenir un plafonnement des pénalités contractuelles de retard,
- s'engager à réaliser des livrables conformes aux spécifications détaillées établies par ses soins sur la base des cahiers des charges préparés par les clients,
- limiter sa responsabilité au montant du contrat ou du plafond couvert par son assurance responsabilité civile.

La société SQLI SL non intégrée dans la consolidation des comptes du groupe SQLI en raison de son caractère non significatif ne porte pas d'obligation contractuelle pour le Groupe ou de risque particulier.

Il n'existe par de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Risques environnementaux

SQLI n'a pas identifié de risques spécifiques liés à son activité dans les domaines industriels ou environnementaux, notamment concernant la consommation de ressources naturelles (eau, énergie...), les rejets dans l'eau, l'air ou le sol... En conséquence, aucune provision ou garantie spécifique pour risques en matière d'environnement n'a été constituée.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, aucun impact particulier sur l'environnement immédiat de l'entreprise, bénéfique ou négatif, n'a été déterminé. En particulier, l'activité de l'entreprise n'a pas d'incidence significative sur le développement économique local.

Litiges en cours

La société SQLI Maroc a fait l'objet d'un contrôle fiscal de la part de l'administration fiscale du Royaume du Maroc portant sur les années 2002 à 2006. Elle a été notifiée à ce titre, en date du 5 mars 2008, de certains chefs de redressements totalisant 319 K€ portant principalement sur les aspects formels de déductibilité de certaines charges. La société conteste ces redressements qu'elle considère infondés. Sans préjudice des conclusions du pourvoi qu'elle a engagé, elle estime que le dénouement de cette procédure ne pourrait avoir d'autre incidence que marginale sur ses résultats et sur sa situation financière et n'a pas, en conséquence, constaté de provision à ce titre.

Risques assurance

Le groupe SQLI a une couverture de ses risques professionnels satisfaisante et n'est actuellement impliqué dans aucun litige lié à son activité non couvert par ses contrats d'assurance. Les risques relatifs aux pertes à terminaison ou aux pénalités de retard non couverts par l'assurance responsabilité civile font l'objet de provisions pour risques et charges dans les comptes de la société.

Le groupe SQLI dispose d'un contrat de responsabilité civile auprès de la compagnie AXA qui couvre les dommages causés aux tiers à l'occasion de son activité pour un montant maximum :

- par sinistre engageant sa responsabilité civile exploitation de 7 500 000 €.
- par sinistre et par année d'assurance en RC professionnelle de 10.000.000€

La responsabilité civile des mandataires sociaux de la société dans le cadre de l'exercice de leur mandat est couverte par une assurance souscrite auprès de la compagnie AXA ; le montant de la garantie est de 10.000.000€.

Le risque de perte d'exploitation est un risque significatif non couvert et pour lequel la gestion est assurée directement par SQLI.

Des assurances homme clef ont été souscrites sur la tête du président du Directoire au profit de la société pour un montant garanti de 1.100.000 € et de 3.057.000€ ; ces montants s'ils étaient perçus seraient affectés au remboursement anticipé des emprunts bancaires souscrits.

Tableau de synthèse des principales polices d'assurance en vigueur en 2008

Type de risque	Compagnie	Coût annuel	Etendue de la couverture
MRE	AXA	32 K€	Incendie, DDE, Vol, frais supplémentaire
RC professionnelle	AXA	0,106 % du CA	RC exploitation plafond 7.500 K€ par sinistre RC civile professionnelle plafond 10.000 K€ par sinistre et par année d'assurance
Responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants	AXA	25 K€	Faute ou manquement des dirigeants, garantie de 10.000 K€ par sinistre
Flotte automobile	AXA	40 K€	Tout risque lors d'un déplacement professionnel

Le montant total des primes d'assurances versées en 2007 est de 207K€.

Dépendance à l'égard des brevets et des licences

La société SQLI n'a aucune dépendance vis à vis de brevet ou de licence qui seraient essentiels pour la réalisation de son activité.

Les marques phares du Groupe (SQLI, Techmetrix, Interligo) bénéficient d'une protection en Europe et aux Etats-Unis.

L'ensemble des marques appartiennent au groupe SQLI. Aucun élément n'appartient en direct aux dirigeants de la société ou à leur famille.

Les protections juridiques des marques, noms de domaine et copyright réalisées l'ont été au bénéfice de la société SQLI ou de ses filiales.

SQLI et ses filiales bénéficient de la protection des droits d'auteur prévue par la loi du 3 juillet 1985 sur l'ensemble de leurs solutions logicielles et supports de formation. Les œuvres essentielles ont fait l'objet de dépôt auprès d'huissiers ou de dépositaires spécialisés.

f) Utilisation des instruments financiers par l'entreprise

En matière de risque de taux, la principale exposition de la société sont ses emprunts de 4,5 et 17,2 M€ souscrits à taux variables. La société a contracté en 2005 et en 2007 une couverture de taux pour se protéger des fluctuations de ces taux sur la durée de remboursement de ces emprunts Ce risque de taux, est donc couvert par ces instruments qui sont décrits dans les annexes aux comptes consolidés.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe SQLI au 31 décembre 2007.

au 31/12/2007	JJ à 1 an ****	1 an et 5 ans	Au delà
Passifs financiers**	-4 106	-12 268	
Actifs financiers*	8 701		489
Position nette avant gestion	4 595	-12 268	489
Hors bilan***	4 690	15 010	
Position nette après gestion	9 285	2 742	489

*: Obligations, bons du Trésor, autres titres de créances négociables, prêts et avances, actifs divers, etc..

** : Dépôts, titres de créance négociables, emprunts obligataires, autres emprunts et dettes, passifs divers etc.

*** : Titres à rémunérés, contrats à terme de taux (FRA, contrats d'échange de taux d'intérêt, autres engagements de hors bilan y compris les positions conditionnelles (Options, cap, floor, dollars, engagements futurs, renégociations). Chaque opération de hors-bilan est une position acheteuse ou vendeuse et contribue à modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt

*** : Montants nominaux des swaps de taux souscrits en couverture d'emprunts à taux variables

**** : Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Comme exposé ci-dessus, la Société s'est couverte contre tout risque de variation des taux d'intérêt sur la totalité des emprunts à taux variables contractés. Ainsi sur la base de l'encours des emprunts bancaires au 1er janvier 2008, une augmentation de 1 point des taux d'intérêt applicables aurait pour conséquence une variation nulle (en année pleine) des charges financières liées aux emprunts bancaires.

g) Modifications intervenues dans le capital social

Le capital social au début de l'exercice était de 1.409.490,20 Euros divisé en 28.189.804 actions de 0,05 Euros de nominal.

- Par suite de l'exercice de 37.699 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués à des salariés de la société, 37.699 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros ont été souscrites pendant la période du 30 décembre 2006 au 31 mars 2007 conduisant le Directoire réuni le 24 avril 2007 à constater une augmentation de capital de 1.884,95 Euros. Le même Directoire a constaté que les porteurs des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ont souscrit (i) à l'augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en décembre 2003 en vertu d'une décision du 19 novembre 2003 et a en conséquence constaté la souscription de 13.957 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros au prix de 0,80 euro par action correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 697,85 Euros et (ii) à l'augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en octobre 2005 en vertu d'une décision du 31 octobre 2005 et a en conséquence constaté la souscription de 13.965 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros au prix de 2,25 Euro par action correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 698,25 Euros. Le capital social a ainsi été porté de 1.409.490,20 Euros divisé en 28.189.804 actions de même catégorie, à 1.412.771,25 Euros divisé en 28.255.425 actions de même catégorie.
- Dans le cadre de l'acquisition du groupe CLEAR VALUE, le Directoire du 25 avril 2007 a décidé de réaliser une augmentation de capital de 86.897,20 Euros ce qui l'a porté à 1.499.668,45 Euros, par la création de 1.737.944 actions nouvelles réparties en 955.221 ABSA A, 161.412 ABSA B, et 621.311 actions de 0,05 Euros de nominal chacune, entièrement libérées et attribuées aux actionnaires de ladite société en rémunération de leurs apports respectifs.

- Par suite de l'exercice de 122.532 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués à des salariés de la société, 122.532 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros ont été souscrites pendant la période du 1^{er} avril au 29 juin 2007 conduisant le Directoire réuni le 29 juin 2007 à constater une augmentation de capital de 6.126,60 Euros. Le Directoire a également constaté la souscription de 7.711 actions par exercice d'options de souscription d'actions issus de l'attribution décidée par le Conseil d'Administration réuni le 27 juillet 2001 (autorisation donnée par les assemblées générales du 21 mars 2000 et du 6 juillet 2000), au prix de 2,1678 Euros par action, représentant une augmentation de capital de 385,55 Euros, étant rappelé que les Prix d'exercice et le nombre d'options de souscription d'actions avaient été ajustés lors des augmentations de capital de décembre 2003 et d'octobre 2005 par le Directoire afin de préserver les droits des bénéficiaires. Le même Directoire a constaté que les porteurs des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ont souscrit (i) à l'augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en décembre 2003 en vertu d'une décision du 19 novembre 2003 et a en conséquence constaté la souscription de 9.466 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros au prix de 0,80 euro par action correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 473,30 Euros et (ii) à l'augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en octobre 2005 en vertu d'une décision du 31 octobre 2005 et a en conséquence constaté la souscription de 15.333 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros au prix de 2,25 euro par action correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 766,65 Euros. Le capital social a ainsi été porté de 1.499.668,45 Euros, divisé en 29.993.369 actions de même catégorie, à 1.507.420,55 Euros divisé en 30.148.411 actions de même catégorie.

- Conformément aux termes du traité d'apport du 17 octobre 2006 passé entre notre Société et la société IN LOG, prévoyant un complément de prix variable en fonction du nombre de ventes de licences réalisées sur l'exercice s'écoulant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, le Directoire réuni le 28 septembre 2007 a décidé d'augmenter le capital social de 1.980,35 Euros ce qui le porte à 1.509.400,90 Euros, par la création de 39.607 actions nouvelles de la Société, de 0,05 Euros de nominal chacune, entièrement libérées et attribuées à IN LOG, à titre de complément de rémunération de l'Apport Pur et Simple.

- Par suite de l'exercice de 153.084 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués à des salariés de la société, 153.084 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros ont été souscrites pendant la période du 30 juin 2007 au 30 septembre 2007 conduisant le Directoire réuni le 1er octobre 2007 à constater une augmentation de capital de 7.654,20Euros. Le Directoire a également constaté la souscription de 6.610 actions par exercice d'options de souscription d'actions issus de l'attribution décidée par le Conseil d'Administration réuni le 27 juillet 2001 (autorisation donnée par les assemblées générales du 21 mars 2000 et du 6 juillet 2000), au prix de 2,1678€ par action, représentant une augmentation de capital de 330,50 Euros, étant rappelé que les Prix d'exercice et le nombre d'options de souscription d'actions avaient été ajustés lors des augmentations de capital de décembre 2003 et d'octobre 2005 par le Directoire afin de préserver les droits des bénéficiaires. Le même Directoire a constaté que les porteurs des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ont souscrit (i) à l'augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en décembre 2003 en vertu d'une décision du 19 novembre 2003 et a en conséquence constaté la souscription de 4.933 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros au prix de 0,80 euro par action correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 246,65 Euros et (ii) à l'augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en octobre 2005 en vertu d'une décision du 31 octobre 2005 et a en conséquence constaté la souscription de 12.600 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros

au prix de 2,25 euro par action correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 630 Euros. Le capital social a ainsi été porté de 1.509.400,90 €, divisé en 30.188.018 actions de même catégorie, à 1.518.262,25 € divisé en 30.365.245 actions de même catégorie.

- Le Directoire réuni le 10 décembre 2007 a constaté la souscription, par des personnes adhérentes du PEG mis en place au sein du groupe, de 130.139 actions nouvelles de 0,05 euro de nominal chacune ont été émises au prix unitaire de 2,22 Euros, soit une augmentation de capital de 6.506,95 Euros, le capital social se trouvant ainsi porté de 1.518.262,25 Euros à 1.524.769,20 Euros, divisé en 30.495.384 actions.
- Par suite de l'exercice de 161.670 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués à des salariés de la société, 161.670 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros ont été souscrites pendant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2007 conduisant le Directoire réuni le 31 décembre 2007 à constater une augmentation de capital de 8.083,50 Euros. Le Directoire a également constaté la souscription de 1.101 actions par exercice d'options de souscription d'actions issus de l'attribution décidée par le Conseil d'Administration réuni le 27 juillet 2001 (autorisation donnée par les assemblées générales du 21 mars 2000 et du 6 juillet 2000), au prix de 2,1678€ par action, représentant une augmentation de capital de 55,05 Euros, étant rappelé que les Prix d'exercice et le nombre d'options de souscription d'actions avaient été ajustés lors des augmentations de capital de décembre 2003 et d'octobre 2005 par le Directoire afin de préserver les droits des bénéficiaires. Le même Directoire a constaté que les porteurs des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ont souscrit (i) à l'augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en décembre 2003 en vertu d'une décision du 19 novembre 2003 et a en conséquence constaté la souscription de 8.503 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros au prix de 0,80 euro par action correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 425,15 Euros et (ii) à l'augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en octobre 2005 en vertu d'une décision du 31 octobre 2005 et a en conséquence constaté la souscription de 7.933 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros au prix de 2,25 euro par action correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 396,65 Euros. Le capital social a ainsi été porté de 1.524.769,20 €, divisé en 30.495.384 actions de même catégorie, à 1.533.729,55 € divisé en 30.674.591 actions de même catégorie.

Le capital social en fin d'exercice est de 1.533.729,55 € divisé en 30.674.591 actions de 0,05 Euros de nominal.

h) Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport, les événements importants suivants sont intervenus :

- Constitution d'une joint-venture avec la société anglaise Xype sous forme d'un GEIE dénommé XypeSQLI :

Contrôlé à 50% par chacune des deux entités et basé en France, le GEIE XypeSQLI a pour objectif la mise en commun des expertises de pointe de ses membres afin d'offrir aux

entreprises européennes en général et au groupe EADS en particulier, une offre complète et d'un niveau de qualité élevé.

Xype est spécialisée dans le conseil, l'intégration et la formation autour des outils de CAO (SolidWorks, 3DVIA, Catia v5...), de PDM (Product Documentation Management) et de PLM (Product Lifecycle Management) tels que WINDCHILL.

Le GEIE s'appuiera, au-delà des synergies métiers, sur de fortes complémentarités commerciales (très peu de recouvrement des portefeuilles clients) et géographiques. XYPE adressera le Royaume-Uni et l'Allemagne, tandis que SQLI couvrira la France et l'Espagne, et proposera également ses compétences Offshore au Maroc.

- Par ailleurs, la liquidation de la société TECHMETRIX INC a été décidée.

i) Evolution prévisible de la société et perspective d'avenir

En s'appuyant sur un volume d'affaires proforma de 145 M€ au 1er janvier 2008 et sur une activité bien orientée depuis le début d'exercice, le groupe SQLI confirme qu'il dépassera sensiblement son objectif initial d'un chiffre d'affaires de 150 M€ en 2008, dont 20% sera réalisé à l'international.

SQLI poursuivra activement ses programmes d'optimisation opérationnelle avec le déploiement progressif des pratiques CMMI de niveau 5 dans l'ensemble des agences et avec le développement rapide de l'offshore. Après une progression de plus de 50% de ses effectifs au Maroc en 2007, le groupe entend maintenir ce rythme de développement en 2008 et dépasser ainsi largement les 200 collaborateurs à fin 2008.

En 2008, le groupe continuera ainsi de s'appuyer sur l'effet de levier de l'industrialisation de ses processus pour améliorer ses marges. SQLI bénéficiera également de l'intégration en année pleine des sociétés récemment acquises dans le conseil, situées sur des niveaux de marge opérationnelle supérieure ou égale à 10%. SQLI vise un résultat opérationnel courant de l'ordre de 15 M€ en 2008.

SQLI, qui prépare d'ores et déjà son prochain plan de développement, reste également prêt à saisir des opportunités d'acquisitions génératrices de création de valeur importante.

j) Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe SQLI a poursuivi ses activités en matière de Recherche et Développement. Plus de 1500 jours de développement ont été consacrés aux principaux thèmes suivants :

- Ideoproject
- Ideofactory
- Ideoreport
- IdeoCMR
- People CMM
- Serveur Poly-modal de prescription

La société a constaté un crédit d'impôt recherche de 381K€. Ce montant a fait l'objet d'une provision, la consistance de cet actif n'étant pas définitivement établie.

II – FILIALES ET PARTICIPATIONS

a) Prises de participation significatives ou prises de contrôle de sociétés ayant leur siège en France.

Au cours de l'exercice 2007, la Société a pris le contrôle des sociétés CLEAR VALUE, ICONEWEB MULTIMEDIA, et URBANYS.

La Société a également pris le contrôle des sociétés suivantes dont le siège n'est pas situé en France mais qui détiennent une filiale française : ALCYONIX, EOZEN et EOZEN BELGIUM, ayant leur siège social respectivement au Canada, au Luxembourg et en Belgique.

b) Filiales

Au 31 décembre 2007, les participations de SQLI étaient les suivantes :

Nom	Siège	31/12/2007	
		% de contrôle	% d'intérêt
SQLI SA	La Plaine Saint-Denis (93)	Société consolidante	
SUDISIM SAS	Montpellier (34)	100 %	100 %
SQLI SUISSE SA	Lausanne (Suisse)	100 %	100 %
TECHMETRIX INC	Cambridge (Etats-Unis)	100 %	100 %
ABCIAL SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	100 %
LNET MULTIMEDIA SARL	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %
LNET MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	Fusionnée dans SQLI Maroc	
IROKO.NET SARL	La Plaine Saint Denis (93)		
ASTON SA	La Plaine Saint Denis (93)	Confusion de patrimoine dans SQLI	
SYSDEO SA	La Plaine Saint Denis (93)		
PROCEA SA	Lyon (69)		
CLEAR VALUE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %
CLEAR VALUE INTERNATIONAL SA	Luxembourg	100 %	100 %
CLEAR VALUE FRANCE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %
APPIA CONSULTING SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %
ALCYONIX INC.	Canada	100 %	100 %
ALCYONIX FRANCE SARL	Toulouse	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %
URBANYS SA	La Plaine Saint Denis (92)	100 %	100 %
EASYLINK SARL	Paris (75)	100 %	100 %
EOZEN BELGIUM SA	Diegem (Belgique)	51 %	51 %

EOZEN SA	Strassen (Luxembourg)	51 %	51%
EOZEN FRANCE SAS	Paris (75)	51 %	51 %
EOZEN SINGAPORE	Singapour	51 %	51 %

Depuis le 31 décembre 2007 les opérations suivantes sont intervenues :

- Dissolution en cours de la filiale Techmetrix aux USA ;
- Constitution du GEIE Xype SQLI avec le partenaire anglais Xype en vue de mieux servir le groupe EADS.

III - RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE SQLI

Les commentaires faits ci-dessus au sujet de l'activité de SQLI, des événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social, de l'évolution prévisible, des perspectives d'avenir et des activités en matière de recherche et de développement sont également valables pour l'ensemble du groupe SQLI, en raison de l'activité similaire de toutes les sociétés le composant.

Les éléments ci-dessous viennent compléter le chapitre I portant sur la présentation de l'activité au cours de l'exercice écoulé.

a) Présentation de la situation et de l'activité du groupe SQLI par branche d'activité au cours de l'exercice écoulé

Le groupe SQLI procède à une présentation sectorielle par zones géographiques de ses comptes de résultat, bilan et flux de trésorerie. La croissance du chiffre d'affaires s'élève à 26% pour la France et à 28% pour l'étranger soit une progression très similaire. Le niveau de marge opérationnelle est relativement similaire pour les deux zones (7,6% pour la France, 5,2% pour l'étranger). Le niveau de Marge nette est de 4,6% pour la France et de 4,3 % pour l'Etranger.

b) Résultats du groupe SQLI par branche d'activité au cours de l'exercice écoulé

La zone étranger contribue au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 12 320 milliers d'Euros soit 10,67% du total et au résultat net consolidé à hauteur de 531 milliers d'Euros soit 10,01% du total.

Le tableau ci-après résume la contribution de chacune des sociétés du groupe au chiffre d'affaires et aux résultats consolidés, après élimination des opérations intra-groupe :

	2007			2006		
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net
SQLI (1)	95 596	7 185	4 655	80 901	4 907	5 848
CLEAR VALUE	5 102	1 298	819			
ICONEWEB	884	-566	-416			
ALCYONIX	692	68	45			
LNET	540	-326	-357	621	74	60
URBANYS	230	33	25			
France	103 044	7 692	4 772	81 522	4 981	5 908

SQLI Suisse	10 163	593	593	9 088	416	407
CLEAR VALUE Luxembourg	873	45	41			
SQLI Maroc (2)	828	-96	-204	538	259	189
ALCYONIX Canada	454	107	75			
Divers		-13	26		-7	-52
Etranger	12 320	636	531	9 626	668	544
Total	115 362	8 328	5 303	91 148	5 649	6 452

(1) Les agrégats de SQLI en 2007 combinent ceux des sociétés ASTON, SYSDEO, IROKO et PROCEA avant leur transmission universelle de patrimoine au profit de SQLI. Dans un souci d'homogénéité, les chiffres de l'année 2006, concernant ces mêmes sociétés, ont été retraités à l'identique.

(2) Les agrégats de SQLI Maroc en 2007 combinent ceux des sociétés LNET Maroc et SQLI Maroc avant leur fusion. Dans un souci d'homogénéité, les chiffres de l'année 2006, concernant ces mêmes sociétés, ont été retraités à l'identique.

Les commentaires faits au I sur les progrès réalisés et difficultés rencontrées, l'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires et de la situation financière, la description des principaux risques et incertitudes, l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi, l'évolution prévisible et perspective d'avenir de SQLI SA sont globalement similaires du point de vue consolidé.

IV – RESULTATS - AFFECTATION

a) Examen des comptes annuels (bilan et compte de résultat) de SQLI

Le tableau suivant résume les chiffres clés de la Société.

	31 décembre 2007 en €	31 décembre 2006 en €
Chiffre d'affaires	94.409.652	74.511.249
Résultat d'exploitation	6.861.604	4.828.538
Résultat courant avant impôts	5.504.522	4.599.530
Résultat net	5.923.694	4.628.096
Capital	1.533.730	1.409.490
Capitaux propres	38.206.482	26.655.229
Dettes	69.065.398	37.218.228
Actif immobilisé (net)	46.796.612	18.376.358
Total du bilan	107.947.261	64.429.543
Dividende	0	0

Présentation et analyse du bilan

- Actif

- Au 31 décembre 2007, l'actif immobilisé net de la société s'élevait à 46.796.612 Euros contre 18.376.358 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 255,66 % qui s'explique principalement par l'effet des acquisitions sur l'ensemble des postes d'actifs et par les opérations de transmissions universelles de patrimoines.
- L'actif circulant atteignait 61.141.473 Euros contre 46.046.277 Euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 32,78% principalement due à l'augmentation du poste clients et du poste autres créances. Ces augmentations sont liées à la croissance organique et externe.
- Passif
 - Au 31 décembre 2007, les capitaux propres s'élèvent à 38.206.482 Euros contre 26.655.229 Euros au 31 décembre 2006. La variation résulte principalement des opérations d'augmentations de capital (apport et souscription) et du résultat de l'exercice.
 - Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 228.393 Euros contre 75.143 Euros au titre de l'exercice précédent.
 - Les dettes s'élèvent quant à elles à 69.065.398 Euros contre 37.218.228 Euros au 31 décembre 2006, soit une hausse de 85,57 %. Les augmentations proviennent des emprunts souscrits en vue de financer les acquisitions, de l'augmentation des passifs d'exploitation du fait de la croissance organique et externe et enfin de l'augmentation du poste autres dettes dans lequel figurent les compléments de prix restant à payer au titre des opérations de croissance externe et le solde dû sur l'acquisition Eozen pour 3,8 millions d'euros. Ces compléments de prix pour un montant de 5,6 millions d'euros sont détaillés en annexe des comptes consolidés

Présentation et analyse du résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires s'est élevé à 94.409.652 Euros contre 74.511.249 Euros l'exercice précédent soit une hausse de 26,70 %. L'ensemble des produits d'exploitation s'établit à 97.686.365 Euros contre 78.600.170 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 90.824.761 Euros contre 73.771.631 Euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice ressort en bénéfice de 6.861.604 Euros contre un bénéfice de 4.828.538 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 44.755.152 Euros contre 36.927.650 Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 21,20 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 21.006.779 Euros contre 17.346.314 Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 21,10 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1.156 contre 797 au titre de l'exercice précédent soit une variation de 45% qui intègre l'effet de la reprise de l'effectif des sociétés SYDEO, et Procea .

Le résultat financier 2007 laisse apparaître une perte de 1.357.083 Euros contre une perte de 229.008 Euros au titre de 2006.

Le résultat courant avant impôts s'établit à un bénéfice de 5.504.522 Euros contre 4.599.530 Euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du bénéfice exceptionnel de 275.867 Euros contre une perte exceptionnelle de 98.303 Euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 143.305 Euros contre (126.869) Euros pour l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 décembre 2007 se traduit par un bénéfice de 5.923.694 Euros contre un bénéfice de 4.628.096 Euros l'exercice précédent.

b) Proposition d'approbation et d'affectation du résultat de SQLI

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et font apparaître un bénéfice de 5.923.694 Euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

-Affectation à la Réserve légale de 12.424 Euros, la Réserve légale étant ainsi portée à 153.373 Euros,

-Affectation en Report à nouveau du solde soit 5.911.270 Euros, le report à nouveau se trouvant ainsi porté à 11.373.028 Euros.

Nous vous rappelons que la société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

c) Examen des comptes consolidés (bilan et compte de résultat) du groupe

Au 31 décembre 2007, le périmètre de consolidation du groupe SQLI comprenait SQLI et l'ensemble des sociétés figurant au II b) du présent rapport.

Le tableau suivant résume les chiffres clés du groupe SQLI.

	31 décembre 2007 en millier d'€	31 décembre 2006 en millier d'€
Chiffre d'affaires	115.362	91.148
Résultat opérationnel courant	8.328	5.649
Résultat opérationnel	8.551	5.649

Résultat net	5.303	6.452
Capital	1.534	1.409
Capitaux propres part du groupe	43.970	33.049
Dettes	76.046	42.741
Actifs non courants	45.846	22.804
Total du bilan	121.894	75.790

Examen des comptes consolidés et résultats

• Actif

Au 31 décembre 2007, les actifs non courants nets s'élevaient à 45.846 milliers d'Euros contre 22.804 milliers d'Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 23.042 milliers d'Euros dont l'essentiel provient de l'augmentation du poste Ecart d'acquisition (22.260 milliers d'euros). Ces écarts d'acquisitions sont analysés dans les annexes des comptes consolidés.

L'actif courant atteignait 76.048 milliers d'Euros contre 52.986 milliers d'Euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 23.062 Euros expliquée par :

- l'augmentation du poste client de 12.700 milliers d'euros liée aux effets de la croissance organique et externe,
- l'augmentation des autres créances de 10.765 milliers d'euros essentiellement liée aux réserves d'affacturage,
- la variation des autres postes (actif d'impôt exigible et trésorerie) est faible (403 milliers d'euros).

• Passif

Au 31 décembre 2007, les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 43.970 milliers d'Euros contre 33.049 milliers d'Euros au 31 décembre 2006. La variation résulte principalement des opérations intervenues sur le capital et les primes (souscription et apports) à hauteur de 5.707 milliers d'euros et du résultat de l'exercice 5.303 milliers d'euros.

Les passifs non courants s'élèvent à 13.462 milliers d'Euros contre 5.045 milliers d'Euros au titre de l'exercice précédent, l'essentiel de l'augmentation provenant des emprunts contractés en vue de financer les opérations de croissance externe.

Les passifs courants sont en augmentation de 24.888 milliers d'Euros à 62.584 milliers d'Euros contre 37.696 milliers d'Euros en 2006. Les variations principales concernent les autres dettes pour 18.312 milliers d'euros (dont 9.527 liés aux compléments de prix au titre des acquisitions et au solde de l'acquisition Eozen et 8.587 milliers d'euros liés aux dettes d'exploitation envers l'état le personnel et les organismes sociaux), les dettes financières à court terme pour 2.264 milliers d'euros et les dettes fournisseurs pour 3.452 milliers d'euros.

Présentation et analyse du résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires s'est élevé à 115.362 milliers d'Euros contre 91.148 milliers d'Euros l'exercice précédent soit une progression de 26,5%, dont 16% en organique.

Le résultat opérationnel courant pour l'exercice 2007 ressort bénéficiaire de 8.328 milliers d'Euros contre un bénéfice de 5.649 milliers d'Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel pour l'exercice 2007 ressort bénéficiaire de 8.551 milliers d'Euros contre un bénéfice de 5.649 milliers d'Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges de personnel s'élève à 83.708 milliers d'Euros contre 66.943 milliers d'Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 25%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1.419 contre 1.134 au titre de l'exercice précédent soit une variation de 25%.

Le coût de l'endettement financier net laisse apparaître une perte de 458 milliers d'Euros contre une perte de 135 milliers d'Euros au titre de 2006.

Après prise en compte :

- des autres produits et charges financiers de 122 milliers d'Euros contre 81 milliers d'Euros pour l'exercice précédent,
- d'une charge d'impôt sur les sociétés de 2.668 milliers d'Euros contre un produit d'impôt de 1.019 milliers d'Euros pour l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 décembre 2007 se traduit par un bénéfice net part du groupe de 5.303 milliers d'Euros contre un bénéfice de 6.452 milliers d'Euros l'exercice précédent.

d) Proposition d'approbation du résultat du groupe SOLI

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et font apparaître un bénéfice de 5.303 milliers d'Euros.

e) Tableau des résultats des cinq derniers exercice

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

f) Tableau des délégations en cours et de leur utilisation

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

V – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Il vous sera demandé, conformément aux dispositions du Code de commerce, d'approuver, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 après avoir été régulièrement autorisées par le Conseil de surveillance.

Le rapport de vos commissaires aux comptes présente également les principales caractéristiques des conventions passées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours du présent exercice.

VI – DEPENSES SOMPTUAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous confirmons qu'à l'exception d'amortissements excédentaires pour un montant de 103.298 euros, aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 de ce Code n'a été engagée par la société au cours de l'exercice écoulé. L'impôt sur les sociétés du au titre de cet amortissement excédentaire s'élève à 0 compte tenu des reports déficitaires dont a bénéficié la société..

VII – ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil de surveillance de SQLI est composé de la manière suivante :

Mandat	Titulaire	Début du mandat	Fin du mandat
Président	Jean Rouveyrol	26 juin 2002	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007
Vice-Président	Roland Fitoussi	Idem	Idem
Membre	FD5 représentée par Monsieur de Beublain	Idem	Idem
Membre	Dominique Chambas	Idem	Idem
Membre	Bernard Jacon	10 juin 2004	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
Membre	Marc Bucaille	Idem	Idem
Membre	Patrick Lacarrière	16 juin 2006	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le Conseil de surveillance réuni le 26 juin 2002 a désigné les personnes suivantes au Directoire de SQLI :

Mandat	Titulaire	Début du mandat	Fin du mandat
Président	Yahya El Mir	26 juin 2002	26 juin 2008
Membre	Bruno Leyssene	Idem	Idem

Membre	Nicolas Rebours	Idem	Idem
--------	-----------------	------	------

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 figure au chapitre VIII du présent rapport.

Le Conseil de surveillance s'est réuni quatre fois en 2007. Le Directoire s'est réuni régulièrement et ses principales décisions ou délibérations ont fait l'objet d'un procès-verbal.

VIII – INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS OU FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous communiquons, dans les tableaux ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de SQLI, au cours de l'exercice écoulé.

Membres du Conseil de surveillance :

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé	Lieu du siège social de la société
M.Jean Rouveyrol	Président du Conseil de Surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Contrat de travail (chargé de mission sur le thème du développement durable)	SQLI	Idem
M.Roland Fitoussi	Vice-Président du Conseil de Surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Président du Conseil de Surveillance	Solving International	144, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
	Président	Solving International North America	575 Madison avenue, New York , NY 10022
	Gérant	Immobilière Fenelon	76 av de Iena 75016 Paris
	Gérant	Sté civile Albine 49	Idem
	Gérant	HIP Fenelon	Idem
	Administrateur	Bohlin & Strömberg	Eriksgatan 113 Box 6732 11 385 Stockholm SWEDEN
	Administrateur	Solving Iberica	Avenida Diagonal, 482 08 006 Barcelona
	Administrateur	Solving Spa	
M. Hervé David de Beublain	Représentant permanent de FD5, au Conseil de Surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis

	Directeur Général	Aurel Nextstage	25 rue Murillo 75008 Paris
	Administrateur	Zoomarket	1,3 et 5 avenue Pierre Semard 69200 Venissieux
	Président du conseil d'administration et Directeur Général (Démission au cours de l'exercice)	FDL Participations	25 rue Murillo 75008 Paris
	Membre du conseil de surveillance	Legris Industries	74 rue de Paris 35000 Rennes
	Président du Directoire	FD 5	25 rue Murillo 75008 Paris
	Représentant permanent de FD5 (Démission au cours de l'exercice)	FDA Finance	Idem
	Représentant permanent de FD5(Démission au cours de l'exercice)	FDI Investissements	Idem
	Président	FDV	Idem
	Président	FDC Holding	Idem
	Représentant permanent de FD5 (Démission au cours de l'exercice)	Newsweb	34 bis avenue Bernard Palissy 92 210 Saint Cloud
	Gérant associé	SCI White Cosmo	25 rue Murillo 75008 Paris
	Gérant associé	SCI Half White	25 rue Murillo 75008 Paris
	Associé non gérant	SCI Loussia	5 allée Maintenon 75 006 Paris
	Membre du Conseil de Surveillance	SEV	37 Rue d'Amsterdam 75 008 Paris
	Président du Conseil d'administration	CRP	Rue Gaston Berger 13 010 Marseille
	Membre du Com ité stratégique	FREGATE	74 Rue de Paris 35 000 Rennes
Dominique Chambas	Administrateur	Yatoo Partoo	18, rue Raymond Lefevre 94200 Ivry sur Seine
	Gérant	SCI Olympe	22 rue Felix Bourquelot 77160 Provins
	Gérant	Synergie Consulting	19, rue Auguste Chabrières 75015 Paris
	Membre du conseil de surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint- Denis

Bernard Jacon	Gérant associé	LVCT	31 bis allée du lac Inférieur 78 110 Le Vésinet
	Gérant non associé	Enfants le Vesinet	Idem
	Administrateur	Exclamation Europe	25 rue de Ponthieu 75008 Paris
	Membre conseil de surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
Marc Bucaille	Administrateur	Integrated Network Solutions	1 avenue Athena Ottignies Louvain la Neuve - Belgique
	Co-Gérant	3 B	36 rue Valois 60800 Levignen
	Co-Gérant	C.C.A.C	Av, du bourg le Ra Stel D'Agay 83700 Saint-Raphael
	Gérant	Noque City	2 av, du colonel Bonnet 75016 Paris
	Membre du conseil de surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
Patrick Lacarrière	Gérant	SCI Monlade	32 av Georges Mandel 75116 Paris
	Membre du conseil de surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis

Membres du Directoire :

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé
Yahya El Mir	Président du Directoire	SQLI
	Gérant	Lnet MULTIMEDIA
	Président	Sudisim
	Gérant	Iroko.net (TUP au 01/10/07)
	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	SYSDEO (TUP au 31/10/07)
	Président Directeur général	SQLI MAROC SA
	Gérant	LNET Maroc (fusionnée avec SQLI Maroc)
	Président du Conseil d'administration	ASTON (TUP au 31/10/07)
	Président	Clear Value France SAS

	Président	Clear Value SAS
	Administrateur	Clear Vision International
	Président	APPIA CONSULTING SAS
	Président du Conseil d'administration	EOZEN SA
	Administrateur	EOZEN Belgium
	Président	SQLI Suisse
	Gérant	ALCYONIX France
	Président	ICONEWEB
	Président du conseil d'administration et Directeur Général	URBANYS
Bruno Leysene	Membre du Directoire	SQLI
	Administrateur	SQLI MAROC SA
	Représentant SQLI (Administrateur)	SUDISIM
	Directeur Général Unique	PROCEA(TUP au 31/10/07)
	Administrateur	SYSDEO(TUP au 31/10/07)
	Administrateur	URBANYS
Nicolas Rebours	Membre du Directoire	SQLI SA
	Contrat de travail (Directeur administratif et financier)	SQLI SA
	Président	Abcial
	Administrateur	SQLI MAROC SA
	Trésorier et secrétaire	TechMetric US (Liquidation en cours d'exercice)
	Président du conseil de surveillance	PROCEA(TUP au 31/10/07)
	Administrateur	URBANYS
	Administrateur	Clear Vision International
	Vice Président du Conseil de Surveillance	CLEAR VALUE SA S(Démission Transformation en SAS en cours d'exercice)
	Administrateur	EOZEN SA
	Administrateur	EOZEN Belgium
	Gérant et représentant de la société SQLI	GEIE Xype SQLI

IX – RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PARTICIPATION DES SALARIES

Lors de sa réunion du 28 septembre 2007, le Directoire, faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2007, a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 45.222,60€ par émission de 904.452 actions d'un montant nominal de 0,05€ à souscrire en numéraire, réservée aux personnes adhérentes du PEG.

Lors de sa séance du 29 octobre 2007, le Directoire a décidé que la souscription à cette augmentation de capital réservée serait ouverte du 31 octobre au 13 novembre 2007 inclus et a fixé le prix de souscription des actions nouvelles à 2,22 Euros chacune, conformément à l'article L.443-5 du Code du travail.

Lors de sa réunion du 10 décembre 2007, le Directoire a constaté que 130.139 actions nouvelles ont ainsi été souscrites par les salariés dans le cadre du PEG.

Au dernier jour de l'exercice social, les salariés de SQLI inscrits au nominatif (hors mandataires sociaux) détenaient 4,3% du capital social, représentant 4,1% des droits de vote (respectivement 11,4% et 15,6% en incluant les mandataires sociaux personnes physiques), dont 0,9% sont l'objet d'une gestion collective (PEG).

Participation des salariés aux fruits de l'expansion

Au dernier jour de l'exercice social, la participation des salariés aux fruits de l'expansion de la Société et le cas échéant, celles des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, était nulle.

X – INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES EN TANT QUE SOCIETE COTEE

X.1 Renseignements relatifs à la rémunération des mandataires sociaux

a) Rémunération totale et avantages de toutes natures versés par SQLI et les sociétés contrôlées :

Le tableau ci-dessous rend compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93.

Ce tableau indique également le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce. SQLI n'étant pas contrôlée par une autre société, il n'y a pas lieu de mentionner les sommes versées par la société qui contrôle SQLI, au sens du même article.

**TABLEAU DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES DES
MANDATAIRES SOCIAUX**

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Montant de la rémunération totale versée par SQLI	Montant total des avantages de toute nature versés par SQLI	Montant de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par des sociétés contrôlées par SQLI
Membres du Conseil de surveillance				
Jean Rouveyrol	Président du Conseil de surveillance	0	0	0
	Salaire de chargé de mission sur le thème du développement durable	9.932	1.052	0
Roland Fitoussis	Vice-Président du Conseil de surveillance	4.000*		0
FD5	Membre du Conseil de surveillance	6.000*		0
Dominique Chambas	Membre du Conseil de surveillance	4.000*		0
Bernard Jacon	Membre du Conseil de surveillance	6.000*		0
Marc Bucaille	Membre du Conseil de surveillance	4.000*		0
Patrick Lacarrière	Membre du Conseil de surveillance	4.000*		0
* : jetons de présence				
Membres du Directoire				
Yahya El Mir	Président du Directoire	216.662	28.728	0
Bruno Leyssene	Membre du Directoire	174.663	12.991	0
Nicolas Rebours	Membre du Directoire	0	10.791	0
	Contrat de travail Directeur Administratif et Financier	174.989	2.066	0

b) Eléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis :

Eléments fixes :

Les rémunérations annuelles fixes versées aux membres du directoire sur l'exercice 2007 s'établissent comme suit :

- Yahya El Mir : 146.662€
- Bruno Leyssene : 124.663 €
- Nicolas Rebours : 124.989 €

Eléments variables :

Les rémunérations des membres du directoire comprennent les montants variables suivants versés selon atteinte des objectifs 2006 :

- Yahya El Mir : 70.000€
- Bruno Leysse : 50.000€
- Nicolas Rebours : 50.000€

Les montants ci-dessus avaient été déterminés selon des critères de résultat opérationnel.

Attribution d'actions gratuites (Directoire du 15 juin 2007) :

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2006 et conformément aux décisions du Conseil de surveillance réuni le 29 mars 2007, et après s'être assurés que, conformément à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, les bénéficiaires de l'attribution ne détiennent pas plus de 10% du capital social de la Société au jour de l'attribution gratuite ou du fait de l'attribution gratuite, les membres du Directoire ont décidé, à l'unanimité, d'attribuer gratuitement 236.111 actions de la Société aux membres du Directoire selon la répartition suivante :

- Yahya El Mir : 141.667 actions ;
- Bruno Leysse : 47.222 actions ;
- Nicolas Rebours : 47.222 actions.

Conditions et critères d'attribution :

(b) Période d'acquisition :

L'attribution gratuite des actions aux bénéficiaires ne deviendra définitive qu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date de leur attribution, soit le 15 juin 2009 à minuit, sous réserve de répondre, à cette date, aux conditions cumulatives suivantes :

- Etre titulaire d'un mandat social ou d'un contrat de travail en vigueur au sein de la Société et/ou des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, sauf s'il a été mis fin à un tel mandat social ou un tel contrat de travail par la retraite ou l'invalidité ;
- Pour 1/3 des actions gratuites attribuées à chacun : atteinte d'une Marge Opérationnelle Courante 2007 supérieure ou égale à 8% ;
- Pour 1/3 des actions gratuites attribuées à chacun : atteinte d'une Marge Opérationnelle Courante 2008 supérieure ou égale à 10%.
- Le dernier tiers d'actions gratuites n'est soumis à aucune autre condition que la condition de présence.

Conformément à la délégation de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2006, le Conseil de surveillance pourra modifier les conditions et critères d'attributions des actions pour les adapter au périmètre et à l'environnement du groupe SQLI en cas de modifications substantielles résultant d'opérations exceptionnelles.

(c) Période de conservation :

Les actions resteront indisponibles à la vente pendant une période complémentaire de conservation de deux ans à compter de leur attribution définitive soit jusqu'au 15 juin 2011 à

minuit, période durant laquelle les bénéficiaires auront l'obligation de conserver leurs actions, sauf invalidité.

En cas de décès du bénéficiaire, que le décès intervienne en période d'acquisition ou de conservation, il est admis que ses héritiers ne sont plus tenus au respect du délai de conservation, en sorte que les actions deviennent librement cessibles.

(d) Limites à la libre cessibilité des actions à l'échéance de la période de conservation :

Les actions gratuites ne peuvent, aux termes de l'article L.225-197-1 I alinéa 8 du Code du commerce, être cédées par leurs bénéficiaires, à l'issue de la période de conservation, pendant des périodes jugées sensibles à savoir :

- Dans le délai de dix séances de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés ou à défaut les comptes annuels sont rendus public ;
- Dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique.

En application de l'article L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil de surveillance a en outre décidé, lors de sa séance du 29 mars 2007, que chaque membre du Directoire sera tenu de conserver 5% des actions qui lui sont attribuées gratuitement au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Valorisation de l'avantage :

La juste valeur de cet avantage est estimée à 40,8 milliers d'euros sur l'exercice 2007, l'avantage étant lissé sur la période d'acquisition, soit

- Yahya El Mir : 22.499€;
- Bruno Leyssene : 7.484€
- Nicolas Rebours : 10.791€

La société SQLI a versé en 2007 à la société LVCT dont Monsieur Bernard Jacon est le gérant une somme TTC de 239.391,36 Euros en application de la convention d'apporteur d'affaires préalablement approuvée par le conseil de surveillance.

c) Engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci :

Le conseil de surveillance a décidé en septembre 2002 de consentir à Messieurs El Mir et Leyssene un engagement de versement d'une indemnité de 75.000€ en cas de révocation de leur mandat de membre du Directoire.

Le Conseil de surveillance du 27 mars 2008 a pris acte de la mise en conformité nécessaire de cette disposition avec la loi n°2007-1233 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007 (dite loi « TEPA »). Cette mise en conformité interviendra avant fin février 2009.

X.2 Information sur les risques du marché en cas de variation des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours de bourse

La société n'intervient pas sur les marchés de taux d'intérêt ni de taux de change à l'exception d'opération de couverture. En matière de bourse de valeur, la société n'intervient que sur ses propres titres dans le cadre des autorisations données par l'assemblée et limitées pour l'exercice 2007 à la participation de la société au contrat de tenue de marché et de liquidité dont la gestion est assurée par la société Financière d'Usez. Les interventions effectuées en 2007 à ce titre sont résumées ci-après ; compte tenu des volumes très limités, aucun risque n'est encouru par la société.

X.3 Information sur les actions propres rachetées et vendues par SQLI

Au cours de l'exercice 2007, SQLI a détenu des actions propres dans le cadre d'un contrat de tenue de marché et de liquidité animé par la société de bourse Portzamparc.

Les cours moyens des achats et des ventes réalisés en 2007 pour la quote-part de SQLI au contrat de liquidité sont :

- Actions achetées : 69754 actions achetées au prix moyen de 2,87 €
- Actions vendues : 64.536actions vendues au prix moyen de 2,91€

Le montant des frais de négociation liés à ces achats et ventes (honoraires de gestion du contrat de tenue de marché) s'est élevé à 13.591€ Hors Taxes en 2007.

SQLI détenait, au 31 décembre 2007, 30.119 actions propres (soit 0,1%% du capital) d'une valeur nominale de 0,05€ dont le prix d'achat moyen s'élevait à 2,75€ à comparer à un cours de 2,69 € ; ces actions propres ne figurent pas à l'actif du bilan consolidé car ont été portées en diminution des capitaux propres consolidés.

X.4 Informations sur la manière dont SQLI prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité

X.4.1 Conséquences sociales

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce et de l'article R.225-104, nous vous communiquons les informations suivantes :

1- Effectifs

- Informations sur l'effectif total de la Société

	2007	2006
Effectif moyen (hors stagiaires)	1 419	1 134
Effectif inscrit au 1 ^{er} janvier (hors stagiaires)	1 248	1 070
Mouvements de périmètre	250	30
Augmentation (diminution)	288	148
Effectif inscrit au 31 décembre (hors stagiaires)	1 786	1 248

- Analyse des difficultés éventuelles de recrutement

Les profils expérimentés restent très recherchés et une certaine compétition existe entre les sociétés de services pour attirer les meilleurs candidats. Les atouts de SQLI (CMMI, forte présence en province spécialiste des nouvelles technologies, présence au Maroc) permettent de limiter les effets de cette tension sur le marché.

- Les licenciements et leurs motifs

Dans le cadre des opérations de rapprochement intervenues en 2007, 2 licenciements pour motif économiques sont intervenus du fait du regroupement géographique des sites. 14 licenciements pour motifs personnels ont également eu lieu en 2007.

- Recours aux heures supplémentaires

La société n'a pas eu recours aux heures supplémentaires.

- Recours à la main d'œuvre extérieure à la société

La société utilise la sous-traitance de manière marginale (de l'ordre de 6% du chiffre d'affaires).

- Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnements.

Aucune mesure collective de réduction des effectifs n'est intervenue depuis 2003 au sein du groupe.

2- Organisation du travail

- L'organisation du temps de travail

L'activité du groupe étant une activité de service, l'organisation du temps de travail s'adapte le plus souvent à celle des clients auprès desquels les missions sont conduites.

Durée du travail à temps plein et à temps partiel

Un accord sur la réduction du temps de travail est en vigueur dans les sociétés françaises du groupe depuis l'exercice 2000. La durée collective hebdomadaire du travail est fixée à 35 heures. Pour les ingénieurs et cadre constituant plus de 95% des collaborateurs du groupe une convention de forfait en jour a été instituée conduisant à l'octroi de 11 jours minimum de RTT par an.

Le travail à temps partiel tend à se développer, et représente 4% des effectifs.

- Absentéisme et ses motifs.

La société subit un absentéisme très limité essentiellement lié à des absences pour maladie.

3- Rémunérations : évolutions et égalité professionnelle

- Rémunérations mensuelles moyennes et évolution

Le tableau ci-après illustre l'évolution des rémunérations moyennes brutes mensuelle et l'égalité professionnelle:

Evolution des rémunérations brutes mensuelles	2006		2007	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	3209	2865	3494	3316
Employés	2012	1849	2206	1889

- Charges sociales

Le montant des charges sociales (consolidé) s'élève à 25.146 milliers d'Euros.

- Application des dispositions du titre IV du livre IV du code du travail : participation et intéressement des salariés

Un accord d'intéressement a été conclu avec le comité central d'entreprise en décembre 2003. Il n'a pas été reconduit en 2006.

La société applique le régime légal de la participation des salariés aux fruits de l'expansion mais compte tenu de ses déficits fiscaux reportables, aucune participation n'est à constater au titre de 2007.

- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La société comporte une plus grande proportion d'hommes (84 %) que de femmes (16%) en raison d'une disproportion du même ordre constatée dans les différentes filières de formation.

4- Relations professionnelles et le bilan des accords collectifs.

Un comité d'entreprise représentatif de l'Unité Economique et Sociale et depuis lors étendu aux nouvelles sociétés acquises, a été institué en décembre 2005.

5- Conditions d'hygiène et de sécurité.

Les Comités d'Hygiène et de Sécurité ont été mis en place au cours du premier trimestre 2004. L'activité de prestataire informatique étant de nature essentiellement intellectuelle elle ne comporte pas de risque spécifique en matière de sécurité des personnes.

Les documents uniques de chaque site prévus par le code du travail en vue de recenser les risques professionnels sont établis.

6- Formation.

Un Plan de formation est établi chaque année et présenté aux représentants du personnel.

7- Emploi et insertion des travailleurs handicapés.

L'activité de prestataire de service comportant de nombreux déplacements, elle est difficile à exercer avec une mobilité réduite. La société acquitte de ce fait régulièrement les taxes liées à la faible proportion de travailleurs handicapés au sein de son effectif.

8- Œuvres sociales.

La société verse au profit de son comité d'entreprise au titre de ses œuvres sociales une cotisation de 0,15% des salaires bruts des sociétés soumises à cette obligation.

9- Importance de la sous-traitance.

Les sociétés du groupe effectuent régulièrement des prestations inter-sociétés notamment dans le cadre de projets réalisés au forfait. Mais il peut également y avoir sous-traitance de technicité ou de capacité en dehors du groupe. La sous-traitance externe a représenté en 2007 de l'ordre de 6 % du chiffre d'affaires.

10- Prise en compte de l'impact territorial des activités de la Société en matière d'emploi et de développement régional.

L'implantation du groupe sur 12 points géographiques en France participe largement à l'effort de décentralisation.

11- Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Le groupe SQLI a établi une charte de ses engagements en matière de droits sociaux fondamentaux.

12- Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

Le groupe SQLI n'entretient pas de relation particulière avec ce type d'organisations.

13- Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.

La plate-forme offshore au Maroc contribue au développement d'emplois qualifiés dans ce pays en parfaite cohérence avec le plan gouvernemental local.

X.4.2 Conséquences environnementales

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce et de l'article R.225-104, nous vous communiquons les informations suivantes :

L'activité de la société étant de nature intellectuelle, elle n'a aucune conséquence néfaste sur l'environnement.

X.5. Déclarations de franchissements de seuil et identité des principaux actionnaires de SQLI

La société a reçu les déclarations de franchissement de seuil suivantes, relatives à des franchissements de seuils intervenues en 2007 :

- Par courrier du 21 février 2008 la Société Privée de Gestion de Patrimoine – SPGP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 septembre 2007, le seuil de 5% des droits de vote de la société et détenir à cette date 1.656.585 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,47% du capital et 4,89% des droits de vote de cette société, par suite de cessions successives sur le marché ;
- Par courrier du 21 février 2008 la Société Privée de Gestion de Patrimoine – SPGP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 2 octobre 2007, le seuil de 5% du capital de la société et détenir à cette date 1.510.714 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,46% des droits de vote de cette société, par suite de cessions successives sur le marché.
- Par courrier du 25 septembre 2007, la société SOCADIF (26 quai de la Rapée, 75012 Paris), contrôlée par le Crédit Agricole d’Ile de France, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 août 2007, le seuil de 5% du capital de la société SQLI et détenir 1 500 000 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 4,43% des droits de vote de cette société (sur la base d’un capital composé, au 31 août 2007, de 30 273 983 actions représentant 33 883 633 droits de vote). Ce franchissement de seuil résulte d’une modification du nombre total de droits de vote de la société SQLI.
- Par courrier du 17 avril 2007, complété par un courrier du 18 avril, M. Jean Rouveyrol a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 avril 2007, par suite d’une cession d’actions, le seuil de 15% des droits de vote de la société SQLI et détenir 2 042 298 actions SQLI représentant 4 084 596 droits de vote, soit 7,24 % du capital et 12,76% des droits de vote de cette société (sur la base d’un capital composé de 28 189 804 actions représentant 31 999 765 droits de vote).

Par conséquent, conformément aux dispositions de l’article L 233-13 du Code de commerce, et compte-tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 du Code de commerce, nous vous indiquons les modifications intervenues au cours de l’exercice dans les participations des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote.

<i>Actionnaires détenant plus de 5% du capital</i>
Jean Rouveyrol
<i>Actionnaire détenant plus de 10% du capital</i>
Néant
<i>Actionnaire détenant plus de 15% et/ou 20% du capital</i>
Néant
<i>Actionnaire détenant plus de 5% des droits de vote</i>

Jean Rouveyrol
<i>Actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote</i>
Jean Rouveyrol
<i>Actionnaire détenant plus de 20% des droits de vote</i>
Néant

Principaux actionnaires	2006		2007		Variation	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Franchissement à la baisse du seuil des trois vingtièmes du capital social et des droits de vote						
Jean Rouveyrol			2 042 298	4 084 596		
Franchissements à la baisse du seuil de 5% du capital social						
SOCADIF	1500.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	0	0
SPGP	NC	NC	1.510.714	1.510.714		

X.6. Transactions des mandataires sociaux et des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux

Nous vous présentons ci-après, conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, un état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier (acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres de la société ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées effectuées par les mandataires sociaux, des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux, ainsi que par toute autre personne qui a le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement la société et ce dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés financiers) réalisées au cours du dernier exercice.

Type d'opération	Nombre de titre	Prix moyen	Valeur en €	Nombre de mandataires
Achat d'actions	0		-	0
Souscription d'actions par exercice de droits préférentiels	49000	1,307 €	64 020	3
Souscription d'actions par exercice de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	68000	0,940 €	63 900	2
Vente actions	118036	2,960 €	349 328	3

Le détail par opération, date et mandataire concerné fait l'objet d'une publication sur le site de l'AMF.

X.7. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition (OPA)

- Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 ;
- Il n'existe pas de détenteur de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux;
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle dans le système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ;
- Il n'existe pas d'accord entre actionnaires dont la société a connaissance et qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions à l'exercice des droits de vote ;
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont celles prévues par les statuts et par la loi
- Le directoire a reçu délégation de l'assemblée pour procéder à certaines émissions ou rachat d'actions. Au présent rapport est annexé, conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006
- Il n'existe pas d'accord conclu par la société qui serait modifié ou qui prendrait fin en cas de changement de contrôle de la société
- Il est rappelé que le conseil de surveillance a décidé en septembre 2002 de consentir à Messieurs El Mir et Leysse un engagement de versement d'une indemnité de 75.000€ en cas de révocation de leur mandat de membre du Directoire. Le conseil de surveillance du 27 mars 2008 a pris acte de la nécessaire mise en conformité de cette disposition avec la loi n°2007-1233 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007 (dite loi « TEPA »).

*

*

*

Le Directoire vous invite, après lecture des rapports du Conseil de surveillance et du Président de celui-ci, ainsi que des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Monsieur Yahya El Mir
Président du Directoire

SQLI					
Etats financiers au 31 décembre 2007					
RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
Date d'arrêté	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 533 730	1 409 490	1 332 339	969 808	948 863
Nombre d'actions					
- ordinaires	30 674 591	28 189 804	26 646 783	19 396 159	18 977 262
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	2 079 331	2 304 585	2 563 719	3 741 280	2 904 088
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	94 409 652	74 511 249	44 381 903	38 268 057	35 545 702
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	7 030 311	4 343 229	993 564	954 905	-1 793 754
Impôts sur les bénéfices	-143 305	-126 869	-295 420	-279 552	-177 743
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	1 249 923	-157 999	645 312	-168 309	-2 156 242
Résultat net	5 923 693	4 628 096	643 672	1 402 766	540 231
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,23	0,16	0,05	0,06	-0,09
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,19	0,16	0,02	0,07	0,03
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 156	797	530	518	506
Masse salariale	44 755 152	36 927 650	21 068 143	18 353 900	19 020 109
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	21 006 779	17 346 314	10 676 876	9 263 629	8 686 903

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (Article L.225-100 alinéa 7 du code de commerce)

Date de l'assemblée générale	N° résolutions	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Date d'expiration	Plafond global (en nominal)	Utilisation au cours de l'exercice 2007
15 juin 2007	15	Augmenter le capital social : 1- par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques que le directoire appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec droit préférentiel de souscription des actionnaires : (a) d'actions ordinaires de la société ; (b) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies. 2- par incorporations de primes, réserves, bénéfices ou autres.	26 mois	14 août 2009	1 200 000 € Montant des primes et réserves au jour de l'opération	Néant
15 juin 2007	16	Augmenter le capital social par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques que le directoire appréciera, tant en France qu'à l'étranger, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires : (a) d'actions ordinaires de la société ; (b) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.	26 mois	14 août 2009	1 000 000 € (ce montant s'imputant sur le plafond global de 1.200.000 € visé à la résolution 15)	Néant
15 juin 2007	17	Augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	26 mois	30 jours suivant la clôture de la souscription	15 % de l'émission initiale (ce montant s'imputant sur le plafond global visé à la résolution 15)	Néant

15 juin 2007	18	Augmenter le capital social par émission d'actions nouvelles sans droit préférentiel de souscription servant à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature	26 mois	14 août 2009	Dans la limite de 10% de son capital et dans la limite du plafond global de 1.200.000 € visé à la résolution n°15	Néant
15 juin 2007	19	Attribuer gratuitement en une ou plusieurs fois, des actions existantes ou à émettre au profit du personnel salarié ou des mandataires sociaux.	26 mois	14 août 2009	Dans la limite de 800 000 actions, soit un montant nominal maximum de 40.000€	Néant
15 juin 2007	20	Augmenter le capital social par émission d'actions nouvelles dans les conditions de l'article L.443-5 du code du travail.	26 mois	14 août 2009	Dans la limite de 3% de son capital et d'un montant nominal maximum de 100 000 €.	130.139 actions nouvelles de 0,05€ de nominal chacune ont été émises au prix unitaire de 2,22€ soit une augmentation de capital de 6.506,95€ constatée par le Directoire du 10 décembre 2007